



Dispositif d'appui destiné aux professionnels de santé dans les prises en charge de patient adulte en situation de vulnérabilité.

Une situation que vous vivez comme complexe ?
06 26 93 85 58 ou reseau-e.care@chu-toulouse.fr



Fiche n°6 : Mieux accompagner les personnes victimes de violences conjugales

Médecins généralistes, vous jouez un rôle-clé dans le repérage des violences. Pensez à dépister toutes vos patientes pour savoir si elles ont vécu ou vivent des violences conjugales, même en l'absence de signe d'alerte.

Cette fiche pratique a été réalisée à partir de la formation FLASH organisée par le dispositif e.CARE dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, à destination des professionnel·les de santé, du social et du médico-social. Il s'agissait d'un temps de sensibilisation dédié à l'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales : « Repérer, mieux comprendre et savoir orienter les personnes victimes de violences dans le couple », dispensée par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Haute-Garonne (CIDFF 31).

⇒ [Retrouvez l'intégralité de la formation en ligne](#)

Les différents types de violences

- **Physiques** : coups, bousculade, strangulation...
- **Verbales** : injures, cris, menaces...
- **Psychologiques** : dévalorisation, humiliation, chantage...
- **Sexuelles** : viol, agression sexuelle, pratiques sexuelles imposées...
- **Matérielles** : lancer des objets, casser des portes...
- **Économiques** : contrôle des dépenses, des moyens de paiement, interdiction de travailler...
- **Administratives** : confiscation de documents d'identité, chantage aux papiers...
- **Cyberviolences** : logiciel espion, cyberharcèlement...

Zoom sur ...la levée du secret professionnel (loi du 30 juillet 2020)

« Au médecin ou à tout autre professionnel de santé qui porte à la connaissance du procureur de la République une information relative à des violences exercées au sein du couple relevant de l'article 132-80 du présent code, lorsqu'il estime en conscience que ces violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci n'est pas en mesure de se protéger en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par l'auteur des violences.

Le médecin ou le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure ; en cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République. »

➤ **Article 226-14 du Code pénal**

Repérer et dépister : pourquoi ?

- Vos patientes sont concernées : sur 10 patientes vues, 3 à 4 femmes pourraient être victimes de violences conjugales (decliviolence.fr)
- En tant que médecin généraliste vous êtes les interlocuteurs privilégiés des femmes et les premiers acteurs à qui elles s'adressent, avant les forces de l'ordre et les associations
- Le dépistage systématique, ça marche : vous avez 3 fois plus de chances de dépister des violences en posant directement la question
- Les violences constituent un risque pour la santé des femmes qui doit être évalué de manière systématique, indépendamment du milieu social.

Repérer et dépister : Comment ?

- Questionnez toutes vos patientes lors de l'anamnèse comme vous le faites pour les antécédents médicaux ou la consommation de tabac. N'hésitez pas à reposer la question ultérieurement en cas de grossesse ou de séparation.
- Aborder le sujet peut vous paraître difficile. Vous pouvez
- poser la question en vous aidant des exemples suivants ou en les reformulant avec vos propres mots :
 - « comment ça se passe à la maison/avec votre partenaire ? »
 - « pensez-vous avoir subi des violences (physiques, verbales, psychiques, sexuelles) au cours de votre vie ? »

Quels sont les signes d'alerte ?

- **Troubles physiques** : Douleurs chroniques, maux de tête, troubles digestifs, insomnies, IST, grossesse non désirée, cancer du sein, cancer des poumons, asthme, tachycardie, crises d'angoisse, prise/perte de poids soudaine, sueurs, mains moites, tension...
- **Troubles psychologiques et comportementaux** : Problème d'alimentation (anorexie, boulimie, perte d'appétit), états dépressifs, risque de suicide, pertes de mémoire des tâches quotidiennes, anxiété, sentiment de honte, conduites addictives (alcool, drogues, sexe...), phobies, TOC, faible estime de soi, troubles du sommeil, nervosité, crise de larmes...
- **Troubles gynécologiques** : Infections urinaires à répétition, douleurs pelviennes chroniques, dysménorrhées, dyspareunies, irrégularités menstruelles, ménorragies, fibrome, cancer de l'utérus...
- **Conséquences sociales et familiales** : Repli sur soi, refus de contacts physiques, impatiences, refus d'invitations...
- **Conséquences sur la scolarité / l'emploi** : Retards ou absences répétés, défaut de motivation, perte de mémoire, refus de nouer des relations, arrêts maladie, manque de concentration...
- **Etat de stress post traumatique** : Intrusion d'images, de sensation, hyper vigilance, difficulté à ressentir des émotions, évitement de situations qui peuvent rappeler l'agression, reviviscence.

Être particulièrement attentif-ve si :

- Annulation / retard de RDV (prévenu ou pas)
- Financier : pas de compte en banque, pas de CB ou CB du/de la conjoint.e, argent de poche
- « Oubli » de documents
- Attitude agacée (et agaçante...)
- Personne pressée que le rendez vous se termine : regarde souvent l'heure et son téléphone
- Appels fréquents du conjoint / de la conjointe
- Si présence du conjoint / de la conjointe : il ou elle répond à sa place, elle ou il semble intimidé.e
- Sans emploi mais difficilement disponible

La posture à adopter ?

- Écouter votre patiente de manière bienveillante, lui rappeler qu'elle n'est pas seule, que les faits de violences sont punis par la loi et qu'elle peut porter plainte.
- Compléter le dossier médical avec vos observations. Proposer si besoin un 2e rendez-vous pour en reparler.
- Proposer un accompagnement à votre patiente, sans la presser à prendre une décision immédiate

Proposer un accompagnement :

Médical/psychologique

- 15 : Urgences médicales (SAMU)
- 114 : Urgences par sms (sourds et malentendants)
- Unité médico-judiciaire
- Psychologue, psychiatre
- Pédiatre (si enfants présents)

Social

- 115 : Hébergement d'urgence
- 3919 : Violences Femmes Info
- Associations locales : arretonslesviolences.gouv.fr

Judiciaire/juridique

- 17 : Gendarmerie, police
- Accès au droit et informations juridiques : fncidff.info